



MARAIS ARCHIVES

CONSEIL DE QUARTIER



Réunion du 12 janvier 2026

Réunion CQ Marais-Archives

Réunion du 12 janvier 2026

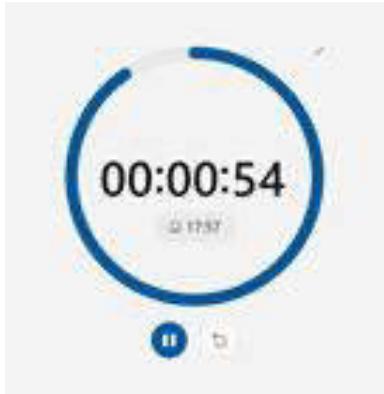


**Soyez les BIENVENUS et
MERCI de bien vouloir**

- Signer l'engagement de comportement civique, si non-fait
- Émarger la feuille de présence
- Éteindre les téléphones portables
- Lever la main pour demander la parole

Réunion CQ Marais-Archives

Réunion du 12 janvier 2026



Afin de pouvoir traiter tous les sujets soulevés par les conseillers, de mieux gérer ***la durée des interventions spontanées*** et donner la parole au plus grand nombre, nous avons mis en place un temps de parole, affiché par la fonctionnalité « Horloge » sur les ordinateurs de la Mairie.

Veuillez limiter votre temps de parole à 3 minutes SVP !

Ordre du Jour du 12 janvier 2026



- 1. Réponses aux questions** du 15 décembre 2025, par notre élu référent, Boris JAMET-FOURNIER
 - a) Réponses aux questions
 - b) Nouvelles questions et signalements
- 2. Invitation de Arnaud PARIS**, présentation de l'association SOS Eva&Juliette et lancement d'un référendum d'initiative partagée (RIP)
- 3. Petit rappel de l'application DMR**
 - a) brève présentation de l'application
 - b) exercice pratique et simulation d'un signalement sur DMR
- 4. Questions, demandes et annonces diverses**
- 5. Fin de réunion à 20h30-21h00**

1

Réponses aux questions du 15 décembre 2025, par Boris Jamet-Fournier

Réunion du 12 janvier 2026

a) Réponses aux questions du 15 décembre 2025

- **1. Des compléments d'information** sont demandés concernant la réponse à la question du 15 septembre 2025 sur la rue Pastourelle et face à la situation qui ne semble pas s'améliorer (N°DMR transmis A2025L74189). Comment la Mairie compte-t-elle diminuer les installations techniques sur les portions de rue concernées (devant la Poste principalement) ? Quelles seraient les modalités et marges de manœuvre de la concertation proposée par la Mairie concernant l'avenir de ces tronçons de rue ?
- **2. En 2021, la Commission Végétalisation et Cadre Urbain du Conseil de quartier Marais-Archives a travaillé sur le projet « Ecrin Vert » visant à créer un écrin de verdure autour des Archives Nationales.** La Commission demande à ce que la Mairie puisse réétudier le dossier de ce projet ?
- **3. En début de mandature, la Mairie de Paris Centre avait associé les Conseils de quartier à la rédaction du Plan de propreté.** Dans la continuité, il avait été question d'organiser une **plénière ou un atelier citoyen sur le thème de la Propreté**. Où en est cette proposition ? Les conseillers souhaitent relancer cette demande.

Rappel de la demande d'une assemblée plénière des Conseils de Quartier de Paris Centre, organisé par la Mairie de Paris Centre sur le thème de la propreté

<https://marais-louvre.fr/le-dossier-de-la-malproprete-ressurgit-a-la-faveur-des-elections-municipales> .

Concernant la proposition d'un atelier citoyen ou d'une assemblée plénière sur le thème de la propreté, cela pourrait être une piste intéressante à explorer. La Mairie de Paris Centre doit toutefois étudier les modalités et les possibilités d'organisation en concertation avec les différents acteurs concernés.

Pour rappel, elle a associé les Conseils de quartier à la rédaction du plan de propreté en début de mandature, notamment sur les besoins à renforcer. Cependant, elle reste à disposition pour en discuter plus en détail et voir comment elle pourrait éventuellement avancer sur ce sujet.

- Arbitrages des élus
- Format (Ateliers/FAQ/Signalements)
- Organisation via la coordination des CQ (document de présentation)
- Association de la division de la propreté (plan propreté)

Par ailleurs, la Mairie de Paris Centre pourra proposer aux Conseils de quartier une réunion courant avril 2025 de présentation de l'étude de l'APUR sur la propreté de l'espace public et des corbeilles de rue en lien avec les incivilités/points noirs.

Réponses aux signalements

- L'ancien **Hôtel des Impôts rue de Montmorency** vient d'être vendu par l'Etat. Est-ce que la Mairie est intervenue dans le process et sait-on qui est l'acheteur ?
- Malgré la visite effectuée par quelques riverains et Boris JAMET-FOURNIER au restaurant « **Tata Yaya** » situé **102 rue du Temple**, les conseillers déplorent toujours les mêmes problématiques de nuisances sonores et de propreté. Le dialogue est extrêmement tendu voire violent entre les riverains et les propriétaires.
- Les **arbres de la place et de la rue du Bourg-Tibourg** prennent beaucoup d'ampleur et mériteraient d'être élagués.

b) Nouvelles questions

1. Suite au signalement d'un riverain qu'une tuile qui s'était détachée de la toiture de l'école Moussy-Archives, les services de la ville sont intervenus pour l'enlever avant la reprise des cours lundi 5 janvier. D'autres travaux étaient prévus dans cette même école. Ont-ils été réalisés, sinon, quand sont-ils planifiés ?

2. Suite à l'accident dramatique survenu dans un bar à Crans-Montana (Suisse), et suite à des signalements de certains riverains, faisant état de bars et de locaux de réception (notamment dans des caves), accueillant du public en format boîte de nuit ou organisant des prestations événementielles, les conseillers souhaitent savoir :

- que dit le règlement exactement ? Nous supposons que l'état publie la règle et que la préfecture contrôle par le moyen des pompiers ? Est-ce exact ? Qui a quelle responsabilité ?

- des mesures ont-elles été prises en lien avec la Préfecture afin de sécuriser les publics dans les bars et locaux d'activités festives de Paris Centre ?

- quels moyens ont-été mis en place pour rappeler aux patrons et gérants leur responsabilité pour éviter de vivre de tels drames ?

- et enfin, existe-t-il un listing des commerces et locaux d'activités commerciales accueillants des publics et présentant de tels risques.

Pour rappel, dans le même souci de prévenir des risques d'incendie, le CQ -MA avait déjà voté une motion à l'encontre des décosrations florales artificielles sur les façades des bars, et des restaurants de Paris Centre. !

Nouvelles questions (Suite)

3. Suite à ce dernier épisode neigeux, la question de la responsabilité sur le salage des trottoirs resurgit : les copropriétés et les commerçants sont-ils censés nettoyer et saler devant leurs propriétés ? Quelle réglementation existe à ce sujet dans Paris Centre ?

Qui contrôle l'application du règlement ?

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F15133>

Faut-il déneiger le trottoir situé devant son habitation ?

Oui, vous devez déneiger le trottoir situé devant votre habitation si un arrêté du maire le prévoit. S'il existe, l'arrêté est affiché en mairie. Sinon, c'est la Mairie (le service voirie) qui s'en charge.

Qu'en est-il pour Paris Centre : existe-t-il un arrêté qui oblige les copropriétés, privés ou publiques, de déneiger et/ou d'entretenir la propreté devant leurs immeubles ?

Nouveaux signalements



a- Des dépôts sauvages de vieux sapins sont constatés dans les rues. Des enclos dédiés sont habituellement aménagés dans les parcs et jardins.

Une communication ciblée et adaptée a-t-elle été faite pour rappeler aux habitants de ramener leurs sapins aux lieux dédiés ? Jusqu'au 20 janvier '26 :

75001 : 1 - Jardin Nelson Mandela

Allée Jules Supervielle (en face de l'église Saint-Eustache) Accessible 24h/24

75002 : 1 - Rue Vivienne 31 rue Vivienne Accessible 24h/24

75003 : 3-A - Square Émile Chautemps - 98 bis, boulevard de Sébastopol

3-B - Square du Temple - Élie Wiesel - 64, rue de Bretagne

3-C - Square Léopold Achille - 5, rue du Parc-Royal

75004 : 4-A - Square Louis XIII - 1, place des Vosges

4-B - Square Henri Galli - 9, boulevard Henri-IV - Accessible 24h/24

4-C - Square Barye - 2, boulevard Henri-IV - Accessible 24H/24

4-D - Square Albert Schweitzer - 10, rue de l'Hôtel-de-Ville

4-E - Square de la Tour Saint-Jacques - 1 bis rue Saint Martin

Dépôts des sapins de Noël



Dépôts des sapins de Noël

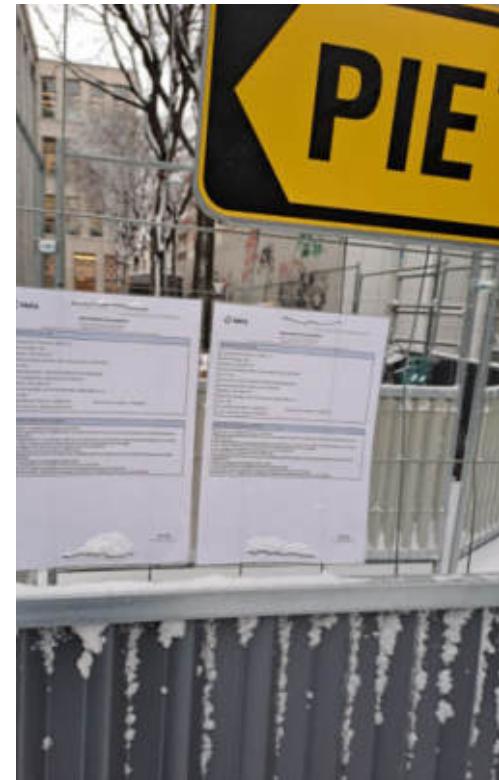


Nouveaux signalements (Suite)

b- Après l'occupation des places de stationnement et de livraison, rue Pastourelle, par les entreprises en travaux dans le secteur, il a été constaté qu'une entreprise a maintenant empiété sur le trottoir devant la Poste des Archives pour former un enclos avec barrières (pour dépôt de matériel ou travaux ?).

La Sté SRP a fait une emprise sur le trottoir face à la Poste sans afficher l'autorisation. Ses enclos génèrent des dépôts sauvages.

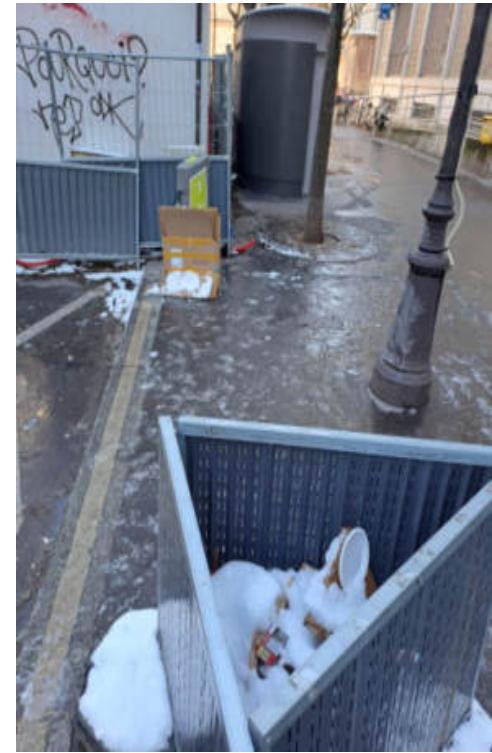
Ce serait la Sté AIDF qui est responsable du gros chantier au 68 rue des Archives et qui fait des emprises sur la rue Pastourelle pour ses prestataires. Elle génère des gênes importantes pour les riverains, mais aussi pour la sécurité des passants : engins sur le trottoir et sur les passages piétons, etc.



Angle Pastourelle Archives



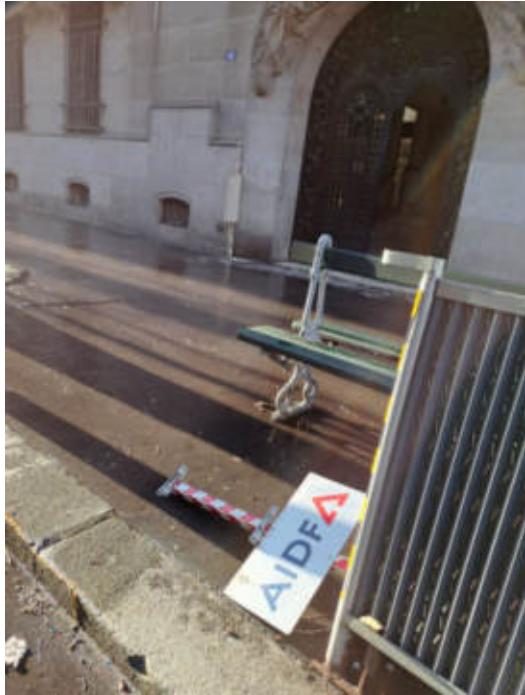
Angle Pastourelle Archives



Angle Pastourelle Archives



Angle Pastourelle Archives : AIDF – SMRP....



2

Invitation de Arnaud PARIS, riverain ; Présentation de l'association SOS Eva&Juliette & Lancement d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP)

Réunion du 15 décembre 2025

Présentation de l'Association : SOS Eva&Juliette, **PROTECTION ENLEVEMENT ENFANTS DE L'EUROPE**

Protéger tous les enfants français victimes d'enlèvements internationaux en violation du droit international par une action démocratique historique.

L'association porte aujourd'hui un référendum national d'initiative partagée (RIP), pour rendre obligatoire l'action de la France lorsqu'un pays viole la Convention de La Haye, comme dans l'affaire d'Eva et Juliette et de nombreuses autres.

<https://www.savejulietteandeva.fr>

PROTECTION ENLEVEMENT ENFANTS DE L'EUROPE : quelques données

Chaque année, plus de 6000 enfants européens sont victimes d'enlèvements parentaux vers des pays tiers, malgré la Convention de La Haye de 1980, qui impose aux États de coopérer pour garantir le retour rapide des enfants enlevés.

Lorsque cette Convention n'est pas respectée, comme dans le cas d'Eva et Juliette, la France a une obligation de demander le respect du droit international mais elle ne le fait pas.

C'est pour combler ce vide juridique que nous lançons ce Référendum d'Initiative Partagée (RIP) : une procédure démocratique unique et inédite qui permet, avec le soutien d'au moins 185 parlementaires, de faire inscrire une loi directement grâce au soutien citoyen.

Mission : Restaurer les liens familiaux

- De soutenir et d'accompagner les familles victimes de tels enlèvements.
- Agir médiatiquement, politiquement et diplomatiquement pour faire respecter le droit international et les décisions de justice.
- Défendre tous les enfants victimes d'enlèvements parentaux et de violations de leurs droits fondamentaux.
- Sensibiliser les institutions françaises, européennes et internationales aux conséquences de la non-application de la Convention de La Haye.
- De prévenir et dénoncer les enlèvements d'enfants entre l'Europe et les États-Unis, ou tout autre État, notamment ceux en violation de la Convention de La Haye.
- Promouvoir la création d'un cadre international renforcé pour traiter les affaires transfrontalières.

Lancement d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP)

Communiqué de presse – Paris, le 11 novembre 2025 Quand les États-Unis protègent leurs enfants, que fait la France ?

Lancement d'un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) pour protéger les enfants français victimes d'enlèvements internationaux : les Français vont voter pour protéger les enfants français et européens victimes d'enlèvements parentaux internationaux.

L'association **SOS Eva et Juliette – Protection Enlèvements des Enfants de l'Europe**, soutenue par de nombreux parents et anciens enfants victimes, porte cette démarche. Elle appelle les parlementaires à soutenir la proposition de loi référendaire, qui nécessite la signature d'au moins 185 parlementaires pour ouvrir un débat démocratique et donner aux Français la possibilité de se prononcer par référendum sur une question majeure de protection de l'enfance.

Depuis avril 2024, Eva et Juliette, deux jumelles françaises de 10 ans, ont été enlevées aux États-Unis par leur mère américaine, en violation d'une interdiction de sortie du territoire et d'une décision judiciaire française qui avait confié la garde des jumelles à leur père en France, ainsi qu'en violation de la Convention de La Haye par les États-Unis. Et la France ne fait rien face à cette violation flagrante du droit international par les États-Unis depuis plus de 18 mois.

Ce cas n'est pas isolé. Il y a plus de 2000 enlèvements parentaux d'enfants européens vers des pays tiers chaque année qui font l'objet d'une procédure sous la Convention La Haye. L'inaction de la France dans ces dossiers va créer un précédent dangereux dans le droit international qui encouragerait des milliers d'autres enlèvements dans les années à venir.

Cette proposition de loi référendaire a pour objet d'instaurer, en droit français, une obligation positive pour les pouvoirs publics, et en particulier le Gouvernement français, de prendre toute mesure utile pour faire respecter les conventions internationales sur la protection de l'enfance, notamment la Convention de La Haye de 1980, en cas de violation manifeste par un État tiers.

Inspirée du **Goldman Act** américain, cette initiative permettrait à la France de défendre ses ressortissants avec les mêmes leviers juridiques que les États-Unis : transparence, pression diplomatique, sanctions graduées et obligation de rendre compte publiquement des cas non résolus.

Le Goldman Act, adopté en 2014 aux États-Unis, a permis de réduire significativement les enlèvements parentaux internationaux d'enfants américains, grâce à la publication annuelle de rapports, la prévention aux frontières et la mise en place de mesures diplomatiques concrètes.

Ces enfants sont des victimes. Volés, enlevés, arrachés à leur environnement et à leur parent, ils subissent un traumatisme psychologique profond, souvent invisible et aggravé par l'inaction des pouvoirs publics. Dans une Europe qui se veut garante des droits fondamentaux, il est inadmissible que des enfants français soient privés de leur famille et de leur pays par des décisions unilatérales étrangères contraires aux conventions internationales. La France doit agir pour protéger ses enfants et les Français vont pouvoir se prononcer sur cette question sociétale majeure par référendum grâce au dispositif unique et historique du RIP.

Contacts presse :

Arnaud Paris - Association P.E.E.E.- 06.88.28.36.41 - info@sosevajuliette.com Laure Pallez – Cabinet Mascaret/BonaFidé - 06.64.02.26.73 - laure.pallez@mascaret.eu

55 soutiens parlementaires

Comment nous aider :

- **Envoyez un email à votre député ou sénateur** pour lui demander de soutenir officiellement le RIP.
- **Faites un don** déductible de vos impôts pour soutenir ce référendum national devant les français afin de dénoncer l'inaction du gouvernement français et faire inscrire dans la loi une obligation positive d'agir pour défendre les enfants français victimes d'enlèvements.
- **Partagez cette cause autour de vous** et sur les réseaux sociaux pour sensibiliser le plus grand nombre en préparation du référendum.
- **Rejoignez notre association** en tant que bénévoles pour nous aider à contacter les parlementaires et pour organiser le référendum devant tous les français dans les prochaines semaines et renforcer la mobilisation.



3

Petit rappel de l'application DMR

Réunion du 12 janvier 2026

Pourquoi signaler sur DMR ?

1. **DansMaRue, est une application pour améliorer l'espace public et lutter contre les incivilités** : poubelle débordante, poteau abîmé, stationnement gênant, chaussée dégradée, arbre à élaguer... grâce au dispositif DansMaRue tout le monde peut aider à entretenir la Ville et améliorer l'espace public. En quelques clics, votre signalement est transmis aux services compétents et vous pouvez suivre l'avancement des actions.
2. DMR : un outil qui fédère tous les services de la Mairie. Grâce à l'application mobile « DansMaRue » (DMR), vous pouvez en quelques clics, signaler une anomalie dans l'espace public qui sera directement transmise au service de la Ville compétent.
3. Vos signalements peuvent également aider à identifier les auteurs d'incivilités (graffitis notamment), ce qui pourra faciliter le travail d'enquête et de poursuites du Parquet de Paris et de la Police Nationale. Pour ce faire la Mairie a besoin de données tangibles : DMR permet d'horodater et d'objectiver le signalement avec une ou 2 photos. Les DMR sont tracés et enregistrés dans l'opendata ce qui permet à la fois d'orienter la feuille de route des agents en cas de signalements répétés et de produire des statistiques par quartier et par catégorie, permettant de mesurer l'évolution des incivilités au cours du temps
4. Si pas de DMR, la police municipale n'interviendra pas et le problème n'existe pas

NB : Veuillez toujours noter la référence de vos signalements, pour interpeller le CQ-MA

GUIDE D'UTILISATION DE L'APPLICATION DansMaRue



Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025

Déclarez une anomalie
sur l'espace public

<https://dansmarue.paris.fr/>

Déclarez une anomalie sur l'espace public



1
Je signale une anomalie à l'aide du formulaire



2
J'ajoute une photo (facultative) pour faciliter le traitement du message



3
Je fais le suivi de ma demande en me connectant à Mon Compte ou en renseignant mon mail

Bienvenue.

Merci d'utiliser l'application DansMaRue.



DANSMARUE SUR VOTRE MOBILE

Utilisez l'application mobile DansMarue depuis votre smartphone pour transmettre directement vos anomalies depuis les rues et les jardins de Paris. L'application mobile facilite l'ajout de photos qui permettent aux équipes de terrain de mieux comprendre et traiter les anomalies transmises.



Saisissez une adresse avec le numéro de rue

② Localisation de l'anomalie

Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire.

Adresse concernée par l'anomalie

44 rue notre dame

44 rue Notre-Dame de Lorette, 75009 PARIS
44 rue Notre-Dame de Nazareth, 75003 PARIS
44 rue Notre-Dame des Champs, 75006 PARIS
44 rue Notre-Dame des Victoires, 75002 PARIS

Merci de commencer à saisir une adresse et de sélectionner la verte dans la liste déroulante

CONTINUER ▾

Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025

Saisissez une adresse avec le numéro de rue

② Localisation de l'anomalie

Tous les champs sont obligatoires sauf mention contraire.

Adresse concernée par l'anomalie
44 rue Notre-Dame des Victoires, 75002 PARIS

Merci de commencer à saisir une adresse et de sélectionner la votre dans la liste déroulante

Continuer ▼

Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025

Visualisez les anomalies déjà enregistrées à l'adresse indiquée

③ L'anomalie est-elle déjà enregistrée ?

Si l'anomalie que vous souhaitez transmettre figure déjà dans la liste, merci de la confirmer.

<  >

Type d'anomalie : Détérioration d'un mobilier d'accrochage des deux-roues
46 Rue Notre Dame des Victoires, 75002 PARIS
Déclaré le 18/12/2022 à 07:24
42 m

[CONFIRMER ET SUIVRE CETTE ANOMALIE](#)

[CONTINUER ▾](#)

Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025

7

Sélectionnez une catégorie par mot clé



④ Choix d'une catégorie

Décrire la demande avec un mot clé (exemple : propreté, affiche...)

Mobiliers urbains > Protection > Potelet, barrière ou garde-corps détérioré

ou

Choisir un type d'anomalie en cliquant sur l'une des images ci-dessous

Activités commerciales et professionnelles	Arbres, végétaux et animaux	Autos, motos, vélos, trottinettes...	Eau	Éclairage / Électricité	Graffiti, tag, affiches et autocollants
Mobiliers urbains	Objets abandonnés	Propreté	Voie et espace public		

CONTINUER ▾

Sélectionnez une catégorie par mot clé



④ Choix d'une catégorie

Décrire la demande avec un mot clé (exemple : propreté, affiche...)

terrasse

Merci de saisir un mot clé et de sélectionner la catégorie dans la liste.

Activités commerciales et professionnelles>Étalages et terrasses à usage commercial>Gêne à la circulation / Étalage excessif

Activités commerciales et professionnelles>Étalages et terrasses à usage commercial>Nuisance sonore

Activités commerciales et professionnelles>Étalages et terrasses à usage commercial>Terrasse sale ou dégradée

Activités commerciales et professionnelles>Étalages et terrasses à usage commercial>Autre

Activités commerciales et professionnelles

Arbres, végétaux et animaux

Autos, motos, vélos, trottinettes...

Eau

Éclairage / Électricité

Graffitis, tags, affiches et autocollants

Mobiliers urbains

Objets abandonnés

Propreté

Voirie et espace public

CONTINUER ▾

Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025

9

Sélectionnez une catégorie par mot clé



④ Choix d'une catégorie

Décrire la demande avec un mot clé (exemple : propreté, affiche..)

nuisance

Merci de saisir un mot clé et de sélectionner la catégorie dans la liste

Activités commerciales et professionnelles>Étalages et terrasses à usage commercial>Nuisance sonore
Activités commerciales et professionnelles>Nuisances lumineuses>Éclairages gênants de commerces, bureaux ou panneaux lumineux

Choisir un type d'anomalie en cliquant sur l'une des images ci-dessous



Activités commerciales et professionnelles



Arbres, végétaux et animaux



Autos, motos, vélos, trottinettes



Eau



Éclairage / Électricité



Graffiti, tags, affiches et autocollants



Mobilier urbain



Objets abandonnés



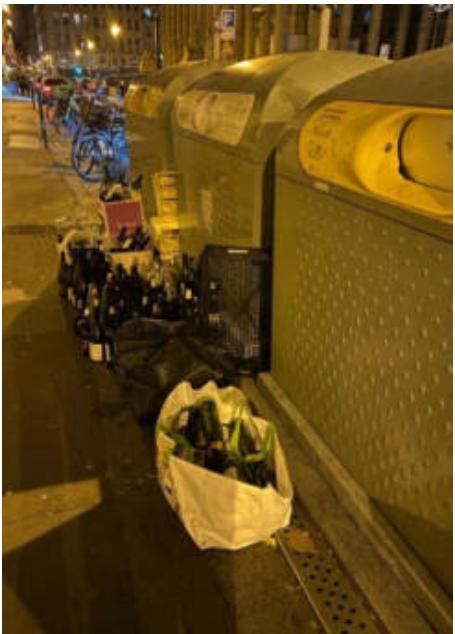
Propreté



Voie et espace public

CONTINUER ▾

Sélectionnez une catégorie par mot clé



Choix d'une catégorie

Décrire la demande avec un mot clé (exemple : propreté, affiche...)

trilib

Merci de saisir un mot clé et de sélectionner la catégorie dans la liste

Graffitis, tags, affiches et autocollants > Affiches, autocollants ou graffitis sur mobilier > Trilib.
Propreté > Propreté des équipements de collecte des déchets > Trilib sale, dégradé, débordant ou avec présence d'objets à proximité

Choisir un type d'anomalie en cliquant sur l'une des images ci-dessous

Activités commerciales et professionnelles	Arbres, végétaux et animaux	Autos, motos, vélos, trottinettes	Eau	Éclairage / Électricité	Graffitis, tags, affiches et autocollants
Mobiliers urbains	Objets abandonnés	Propreté	Voirie et espace public		

CONTINUER ▾

Sélectionnez une catégorie par mot clé



④ Choix d'une catégorie

Décrire la demande avec un mot clé (exemple : propreté, affiche...)

mégi

Propreté > Mégots

ou

Merci de saisir un mot clé et de sélectionner la catégorie dans la liste

Choisir un type d'anomalie en cliquant sur l'une des images ci-dessous

Activités commerciales et professionnelles	Arbres, végétaux et animaux	Autos, motos, vélos, trottinettes...	Eau	Éclairage / Électricité	Graffitis, tags, affiches et autocollants
Mobiliers urbains	Objets abandonnés	Propreté	Voirie et espace public		

CONTINUER ▾

Sélectionnez une catégorie par mot clé



④ Choix d'une catégorie

Décrire la demande avec un mot clé (exemple : propriété, affiche...)

Propriété > Déjections canines

Merci de saisir un mot clé et de sélectionner la catégorie dans la liste

OU

Choisir un type d'anomalie en cliquant sur l'une des images ci-dessous

Activités commerciales et professionnelles	Arbres, végétaux et animaux	Autos, motos, vélos, trottinettes...	Eau	Éclairage / Électricité	Graffitis, tags, affiches et autocollants
Mobiliers urbains	Objets abandonnés	Propreté	Voirie et espace public		

CONTINUER ▾

Sélectionnez une catégorie par mot clé



Choix d'une catégorie

Décrire la demande avec un mot clé (exemple : propreté, affiche...)

écoulement

Eau>Autres problèmes d'eau>Appareil hydraulique au sol avec écoulement d'eau permanent

Merci de saisir un mot clé et de sélectionner la catégorie dans la liste

OU

Choisir un type d'anomalie en cliquant sur l'une des images ci-dessous

Activités commerciales et professionnelles	Arbres, végétaux et animaux	Autos, motos, vélos, trottinettes...	Eau	Éclairage / Electricité	Graffitis, tags, affiches et autocollants
Mobilier urbain	Objets abandonnés	Propreté	Voie et espace public		

CONTINUER ▾

Modifiez la gravité,
précisez l'objet et
chargez au moins 1 photo

Exemples de description

5 Finalisation de votre demande

Priorité

Gênant

Très gênant

Dangereux

Précisions complémentaires concernant la remarque

Potelet tordu

13/250 caractère(s)

Photo détaillée (facultatif)

[AJOUTER](#)

Photo d'ensemble (facultatif)

[AJOUTER](#)

[CONTINUER ▾](#)



Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025 - 15

Description : 3 potelets manquants
rue d'Alexandrie

Pour certaines thématiques, la réponse au signalement inclut une photo post-traitement



Description : Le bistrot du Croissant : Terrasse non conforme au RET : la distance laissée sur le trottoir, qui plus est au droit d'une voie de bus, est très insuffisante (< 1,60m) et entrave dangereusement la circulation des piétons et PMR sur le trottoir



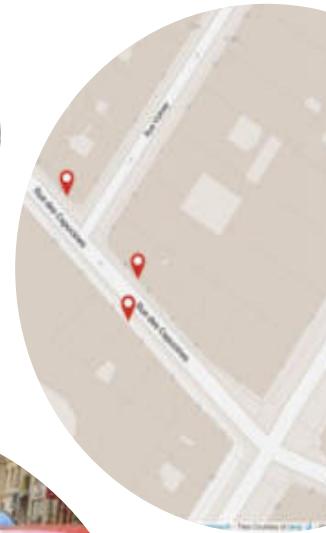
Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025

17

Description : Frog Hop House : terrasse non conforme au RET (< 1,60m), entravant significativement et dangereusement la circulation des piétons et PMR sur le trottoir

Il est utile de s'appuyer sur l'opendata des autorisations de terrasses

<https://opendata.paris.fr/explore/dataset/terrasses-autorisations/>



Description : DION : le serial tagueur continue à sévir, ici au croisement des rues Réaumur et Saint-Denis ; d'autre part, les tags sont retirés avec de la peinture alors qu'il s'agit d'un mur classé en pierre



Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025

Description : Éclairage intense,
allumé en permanence,
notamment la nuit



Description : Dépôts sauvages récurrents aux abords du Trilib', nécessitant une action urgente et ciblée auprès des contrevenants



Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025

21

Validez le signalement



⑥ Confirmation et suivi de votre demande



Utilisez Mon Paris pour bénéficier du suivi de votre demande et du pré-remplissage des formulaires lors de vos prochaines démarches.

Adresse mail

VALIDER

Application Mesures

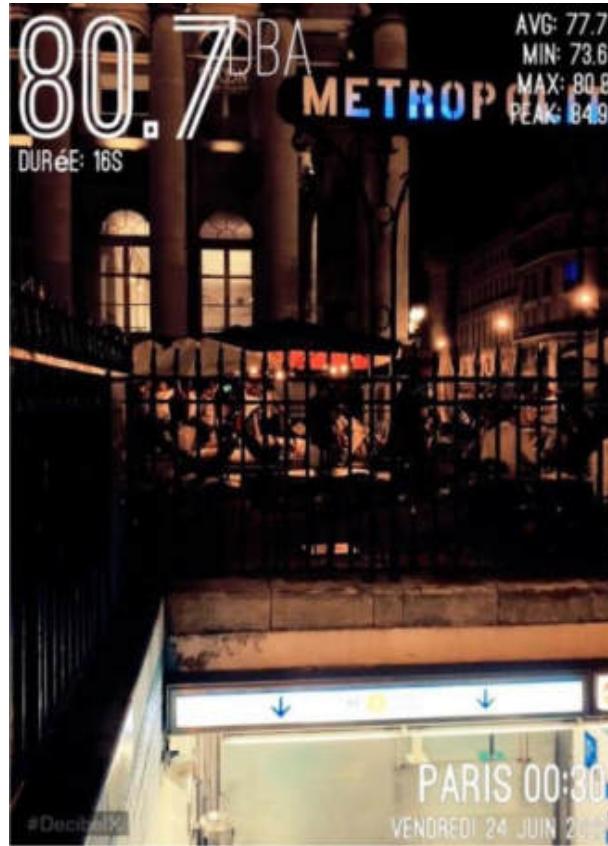


Conseil de Quartier Marais-Archives



Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025

Application Decibel X



Fête des Conseillers de quartier de Paris Centre le 3 mai 2025



4 Questions, demandes et annonces diverses

Réunion du 12 janvier 2026

Samedi 17 janvier : les voeux du Maire



Ariel Weil, Maire de Paris Centre,
et son Conseil municipal,
sont heureux de vous convier à la

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2026

le samedi 17 janvier 2026 à 10h30



Illustration : ENKI BILAL, La Fée 2026 se penchait sur Paris Centre

Au Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller, 3e
Au programme : des prestations artistiques et des animations
pour les enfants. Un buffet sera offert.

Samedi 14 février 13h30' : La dictée historique 2026

Inscription jusqu'au 7
février :

dicteemaraisarchives3@gmail.com



La « Nuit de la Solidarité » : 22 janvier 2026 ils ont besoin de vous !



Pour participer :
<https://nuit-solidarite.paris.fr/nuitsolidarite/#>

... idem pour les
maraudes
quotidiennes
Nuit & Jour !!!





La Mairie de Paris Centre,
à l'initiative du Conseil de quartier Seine,
vous invite au concert Lyrique **L'Amour**
Camille Chapron, Soprano
Pablo Lentini Riva, Guitare romantique

Musiques de Schubert, Sor, Carulli, Giuliani, Malibran



Jeudi 22 janvier 2026 à 19h30
Église Saint-Germain l'Auxerrois
2, place du Louvre 75001 Paris

Mairie de Paris Centre - 2 rue Eugène Spuller - 75003 Paris - 01 87 02 61 00 - mairiepariscentre.paris.fr
[f @mairiepariscentre](https://www.facebook.com/mairiepariscentre) [@MParisCentre](https://twitter.com/MParisCentre) [@mairiepariscentre](https://www.instagram.com/mairiepariscentre) [in mairiepariscentre](https://www.linkedin.com/company/mairie-paris-centre/)



La Mairie de Paris Centre, à l'initiative du **Conseil de quartier Marais-Place des Vosges**, vous invite

Samedi 24 janvier 2026, à 16h
au **CONCERT**

**AXIS FLOYD
PROJECT**

TRIBUTE AUX *PINK FLOYD*



Entrée gratuite dans la limite des places disponibles



Thème de la prochaine réunion : **Commission Langue et Savoirs**

La Commission Langue et Savoirs vous parlera de Paris aux temps des Misérables de Victor Hugo et tout particulièrement du Marais.

Victor Hugo connaissait bien ce quartier.

Rappelons-nous qu'il a habité 16 ans place des Vosges, de 1832 à 1848.

L'occasion de pouvoir découvrir des lieux insoupçonnés lors d'une " promenade" guidée, bien assis au chaud, avec des photos commentées et quelques anecdotes pour mieux apprécier notre patrimoine et faire revivre la mémoire de ceux qui l'ont habité.

Nouvelles Questions à la Mairie :

Prochaines questions à la Mairie :

- Vos demandes spécifiques ou nouvelles questions à la Mairie doivent être votées en réunion avant de les faire parvenir à la DDCT
- Aucune nouvelle question ne sera acceptée sans vote préalable : il vous suffit d'adresser vos questions, minimum 10 jours avant la prochaine réunion, pour que l'équipe d'animation puisse hiérarchiser l'urgence de vos demandes
- La Charte des Conseils de Quartier stipule que chaque Conseil de Quartier puisse voter maximum 3 questions à la Mairie par réunion plénière et un vœu par année calendaire.



5

Fin de la réunion - Prochaine réunion

lundi 9 février 2026

Réunion du 12 janvier 2026

Prochaine réunion lundi 12 janvier 2026 à 18h30'

Liens utiles :

- Retrouvez les comptes rendus sur le site de la Mairie :
<https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/marais-archives-17545>
- Dorénavant s'ajoutent les présentations PpTx de nos réunions :
<https://cdn.paris.fr/paris/2025/01/17/1-presentation-cq-ma-13-01-2025-compresse-2Pxz.pdf>
- Agenda des Conseils de quartiers :
<https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre>.

Merci pour votre participation

N'hésitez pas à envoyer vos suggestions à l'équipe d'animation

marais-archives@conseil-de-quartier.fr

Vos coprésidents sont toujours joignables :

- Ann Bostoen
+33 (0)6 80 63 33 16
- Hamid HASSNAOUI
+33(0)6 09 59 36 14



MARAIS ARCHIVES

CONSEIL DE QUARTIER

Réunion du 12 janvier 2026

Les ANNEXES



Pour vous informer sur le Conseil de Quartier Marais Archives,
adressez un mail à : DDCT-MAPC-conseilsdequartier@paris.fr



© Laurence Dufos - Novembre 2024

 Vous avez des idées
pour votre quartier ?

Rejoignez-nous !

Vous souhaitez vous impliquer
dans la démocratie locale ?
Exprimez vos préoccupations
et vos attentes, et participez à
la réalisation de projets et à
l'animation de votre quartier.

Votre Conseil de Quartier vous attend !

CONSEIL
de QUARTIER | MARAIS
ARCHIVES

Contactez la Coordination des Conseils de
Quartier de Paris Centre pour vous inscrire :
DDCT-MAPC-Conseilsdequartier@paris.fr

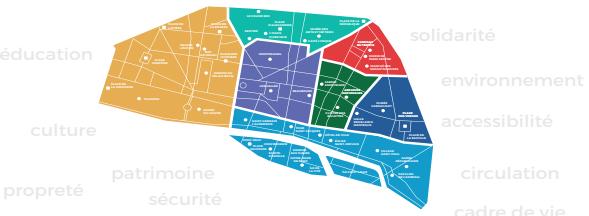


Les Conseils de Quartier, qu'est-ce que c'est ?



Les Conseils de Quartier (obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants) ont été créés par la loi dite Vaillant du 27 février 2002, relative à la démocratie participative. Ils sont un relais entre les usagers du secteur et la Mairie d'arrondissement. Ils ont pour vocation l'amélioration du bien-vivre.

Ils jouent un rôle de réflexion, d'avis et de proposition sur toutes les questions intéressant le quartier ou la ville (cadre de vie, mise en place de nouveaux équipements publics...). Ils peuvent être associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.



Les Conseils de quartier bénéficient de **budgets** propres :

➔ **d'investissement** pour des actions d'intérêt comme aménagements de voirie, espaces verts, propreté, sécurité...

➔ **de fonctionnement** par exemple pour des animations de la vie du quartier.

Tous les habitants, commerçants et artisans du quartier peuvent y participer.



Depuis le regroupement des quatre premiers arrondissements en 2020, la Mairie de Paris Centre compte **sept Conseils de Quartiers** : Louvre - Opéra, Sentier - Arts-et-Métiers, Temple - Enfants Rouges, Halles - Beaubourg - Montorgueil, Marais - Archives, Marais - Place des Vosges et Seine.



Ils sont composés d'un élu référent, d'un coordinateur de la mairie et d'une équipe d'animation choisie par vote des membres.



Le Conseil de Quartier Marais-Archives

Le quartier Marais-Archives est compris entre la rue Vieille du Temple à l'est et l'axe Beaubourg/Renard à l'ouest, et entre l'axe Poitou/Pastourelle/Gravilliers au nord et la rue de Rivoli au sud.

Le Conseil de Quartier Marais-Archives se réunit en séance plénière chaque mois autour des différentes commissions et groupes de travail, par exemple :

- Cadre Urbain et végétalisation
- Écoles & familles & handicap
- Langue & Savoir
- Mobilité & circulation
- Patrimoine & Culture
- Propreté
- Sécurité
- Terrasses...



En savoir plus

Retrouvez les comptes-rendus des réunions sur MairieParisCentre.paris.fr

Quelques activités du Conseil de Quartier Marais-Archives

Investissements

- ▶ Contribution à l'achat d'instruments de musique pour les enfants du conservatoire Mozart de Paris Centre,
- ▶ Financement d'équipements pour les écoles de notre quartier : des vélos pour les enfants à mobilité réduite, des tableaux mobiles, du matériel de jardinage, ...
- ▶ Réalisation de panonceaux signalétiques pour les plantes des jardins partagés.
- ▶ Financement de courtes vidéos pour la bibliothèque multilingue virtuelle « LivreEnsemble ».
- ▶ Réalisation de 12 panneaux historiques exposés au Jardin Anne-Frank.

Concertations / enquêtes

- ▶ Organisation annuelle du Vide-Greniers du Marais dont les recettes de la réservation des stands sont offertes à des associations caritatives (Secours populaire, Rire Médecin, Prolific ...).
- ▶ Dictée historique annuelle, ouverte à tous (80 participants en 2023).
- ▶ Fêtes des 10 & 15 ans du jardin Anne-Frank.
- ▶ Présentation des Chefs de Service de la Ville, ex. la Police Municipale,
- ▶ Consultation et formulation des besoins des riverains pour la rénovation de la Place Renée Vivien.
- ▶ Enquête sur le nouveau plan de circulation Marais-Les îles..



Quelques projets en cours :

- ➔ Abreuvoirs pour les oiseaux
- ➔ Contribution à l'achat d'un camion douche pour les sans-abris de Paris Centre
- ➔ Proposition d'extension de la Trame Verte aux Archives Nationales
- ➔ Tableau Street Art quartier BMV
- ➔ Tracé de l'enceinte Philippe Auguste..

L'équipe d'animation

Co-presidents :

Ann Bostoen

Hamid HASSNAOUI

marais-archives@conseil-de-quartier.fr

Jacky
ANTONIAZZA

Ann
BOSTOEN

Hamid
HASSNAOUI

Patrick
MOSKOVICZ

François
RICHE

Sandrine
THOURRY

Le calendrier des réunions à venir

2026 :

12 janvier 2026

9 février 2026

9 mars 2026

13 avril 2026

11 mai 2026

15 juin 2026

Comment signaler une incivilité au quotidien ?

- Par téléphone : appelez le centre de contacts de la Ville de Paris au [3975](#).
- Via l'application [Dans Ma Rue](#) ou sur le site <https://dansmarue.paris.fr/dansmarue/jsp/site/Portal.jsp?page=fodansmarue> : signalez une anomalie dans l'espace public
- En ligne : pour toute nuisance d'origine professionnelle, effectuez un signalement : <https://www.paris.fr/pages/les-nuisances-d-origine-professionnelle-7109> .
- En cas d'urgence : face à une situation dangereuse ou illégale, contactez [la police nationale au 17](#). En effet, *la police municipale* ne peut agir que dans le cadre de ses *missions de police de proximité*.
- **Attention :** Les *activités commerciales illicites* sur la voie publique telles que la vente à la sauvette, la vente de produits stupéfiants et les escroqueries (type joueurs de bonneteau) relèvent des seules *compétences de la Police nationale*. Contactez **le commissariat central de votre arrondissement au 34 30**. **Les agents de la DPMP sont seulement compétents si cette activité illicite se déroule dans un espace vert** appartenant à la Ville de Paris. Ils procéderont dès lors à la verbalisation et l'évacuation des contrevenants.

<https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilite-du-quotidien-3800>

La plateforme de la Police MUNICIPALE, SOLEN

Pourquoi SOLEN ?

Nom de l'outil de gestion des sollicitations des usagers (SOLlicitations EN ligne → SOLEN), un nom inventé/contracté très courant dans l'administration française pour désigner les plateformes de « relation usager » ou de ticketing.

En résumé : SOLEN = Sol licitations En ligne

Un petit nom sympathique et court, comme beaucoup d'outils de la Ville ces dernières années (DansMaRue, Paprika, Oscar, etc.), mais attention : rien à voir avec l'application SOLEN utilisée par les professionnels de l'immobilier !

Une plateforme permet d'adresser directement les référents de quartier de police municipale et de prévention.

Le lien vers le formulaire de contact est fourni dans le lien suivant :

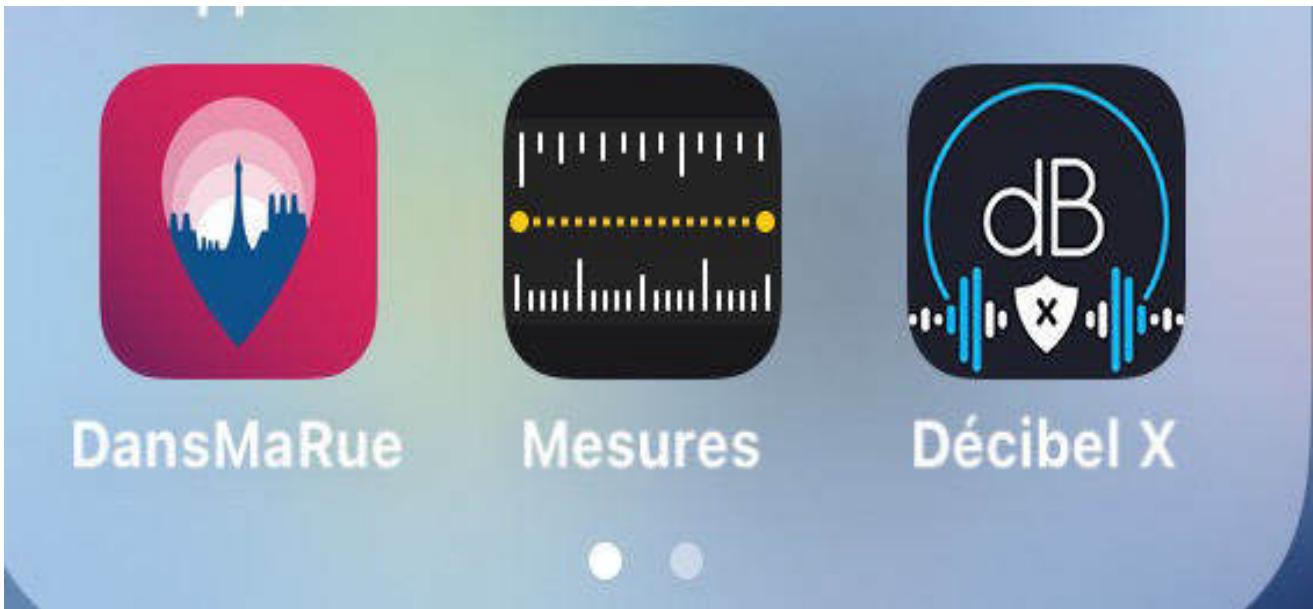
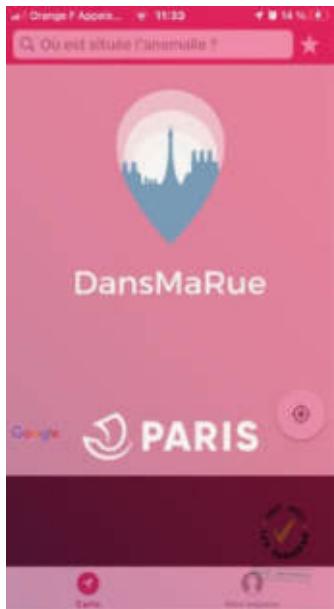
Il faut être précis lorsque vous saisissez l'adresse (avec le numéro de rue), et idéalement le jour et l'heure, pour relayer le signalement au bon référent. Vous pouvez également demander via le formulaire à être recontactés.

https://v70-auth.paris.fr/auth/realms/paris/protocol/openid-connect/auth?client_id=G92-PROD&response_type=code&redirect_uri=https%3A%2F%2Fsollicitations.paris.fr%2Fticketing%2Fservlet%2Fplugins%2Foauth2%2Fcallback%3Fdata_client%3DauthData&scope=openid&state=2b77554e68ae&nonce=350bd63d33785



Les Applications DMR, Mesures & Décibel

Les applications à télécharger sur vos mobiles iOS ou Android



dmr-ma@conseil-de-quartier.fr



Les Motions votés par le Conseil Marais Archives

Cadre urbain

Le Conseil de quartier demande une réactualisation d'un signalement, précédemment voté en avril 2024, qui concerne le retrait de la façade du commerce Baby Love Burger au 105 rue Vieille du Temple, ne respectant pas le Manifeste Parisien.

Le Conseil de quartier demande où en est l'instruction de ce dossier ?



La protection du paysage des rues et l'application du PSMV : les devantures

L'ABF demande d'effectuer un signalement auprès de la **direction de l'urbanisme** :
<https://www.paris.fr/pages/demandes-2094> (paragraphe : signaler des travaux en cours sans autorisation).

Pour le **règlement du PSMV** :
<https://cdn.paris.fr/paris/2020/02/26/231c8fcc289ecfb8462074c893c2eb71.pdf>

Motion votée par le Conseil de Quartier en avril 2024, concernant la protection des paysages de nos rues :

L'attention des Conseillers de Quartier a été récemment attiré par la rénovation de la pizzeria Le Pink Flamingo, au 105 rue Vieille du Temple, avec transformation profonde de sa devanture et de sa destination.

Se situant juste en face du Jardin Leonor FINI (alias jardin Picasso), cette nouvelle devanture ne semble absolument pas correspondre aux règlement du PSMV et dénature totalement le caractère de la rue Vieille du Temple.

L'effet général – après travaux – de ce commerce tranche particulièrement mal avec l'environnement du quartier du Marais – Quartier Classé et (théoriquement préservé).

Rappelons que nous sommes dans un "Secteur Sauvegardé" qui obéit à des règles d'urbanisme (Article L 313-1 du Code de l'Urbanisme, ancienne rédaction). Nous sommes ici face à un véritable scandale visuel et esthétique.

En conséquence, de telles réalisations sont aussi inconvenantes que mal venues, car totalement contraires à l'objectif de la loi Malraux (1962), qui souhaitait par la création des secteurs sauvegardés, développer la protection et la rénovation du patrimoine immobilier français.

Paris Centre étant très sollicité par son attractivité touristique et commerciale, nous sommes très inquiets, face à la perte de caractère et de charme historique de notre quartier.

Dans ce contexte, Le Conseil de Quartier Marais Archives appelle les autorités municipales de Paris-Centre et de la Mairie Centrale à faire preuve de vigilance afin, à l'avenir, de ne pas laisser se développer de tels projets.

En effet, le caractère patrimonial de notre quartier, même s'il a subi de nombreuses attaques, doit absolument être préservé. Nous souhaitons, dans ce domaine, une réactivité totale des autorités municipales.



Refus d'installer des Trilibs dans le MARAIS par le CQ-MA et argumentation votée le 11.03.2024. Adressée à la Mairie de Paris Centre :

Le dispositif Trilib a été institué pour répondre aux impératifs suivants :

- *Permettre aux habitants qui ne disposent pas de local dédié d'effectuer un tri des ordures.*
- *Répondre à une obligation réglementaire européenne de mettre en place un ramassage des bio déchets et des déchets compostables.*

Dans ce contexte, Trilib est confronté à des problématiques pénalisantes :

- Le bruit et autres nuisances olfactives, souvent insupportables, générés par le ramassage.
- Un important détournement d'usage par les différents commerces et restaurants.
- Des emplacements choisis sans études précises des besoins réels (Trilibs posés à proximité d'habitations pourvues de locaux de tri).
- Les Trilibs ne disposent généralement pas de réceptacle à biodéchets (ce pourquoi ils ont été originellement conçus).
- Des difficultés liées à l'étroitesse des rues dans Paris Centre, qui pénalisent le ramassage. Soulignons plus particulièrement l'impossibilité d'implantation de Trilibs dans le Marais, quartier regorgeant de ruelles sinuueuses et de Monuments Historiques, accueillant un taux de tourisme en constante progression, tout en ayant déjà perdu beaucoup de places de stationnement par le nouveau Plan de circulation et l'installation de terrasses estivales.

Refus du CQ-MA à l' installation et le déploiement des TriLibs

- Le dispositif ne tient pas compte de son contexte général : le comportement socio-culturel, le réchauffement climatique avec Paris à 50°C, la forte concentration des rats.... etc.
- Un aspect esthétique plus que douteux. Le design retenu pour les Trilibs ne peut sérieusement s'intégrer à l'environnement de Paris Centre. Il semble qu'aucune recherche n'ait réellement été effectuée pour en atténuer l'effet repoussoir.
- Ce dispositif va clairement à l'encontre de l'objectif proposé par le Manifeste pour la beauté de Paris, qui aspire au désencombrement de l'espace public et la suppression du mobilier inutile, sans mentionner la préservation et la mise en valeur du mobilier historique.
- Enfin, le Plan Climat et de Biodiversité, apporteront, à terme, des problématiques supplémentaires de gestion et d'hygiène (plus d'insectes et des petits rongeurs, fermentations...), aggravant toute situation mal gérée par la collecte des déchets. D'autre part, le dispositif risque d'accentuer la tendance des copropriétés et des citoyens de se décharger de leur obligation de mieux gérer leurs déchets à titre privé, reportant ainsi leur responsabilité civile sur les services publics.

En conséquence, il apparaît que les Trilibs, tels qu'actuellement conçus et déployés, sont la résultante d'une obstination, effectuée en urgence, sans qu'aucune véritable étude globale, sérieuse et cohérente n'ait été menée. Les retours des expériences négatives dans les quartiers qui en sont déjà pourvus, et les immondices qui en résultent, nous amènent à exiger de surseoir à leur déploiement, dans l'attente que des solutions réellement satisfaisantes soient trouvées !



En conclusion, le CQ MA refuse l'implantation et le déploiement des Trilibs, particulièrement dans le centre historique du Marais !

Bornes déchets alimentaires dans Paris 3 et 4

Un mail du **19 décembre 2024** nous informe que les services techniques de la propreté de Paris Centre procéderont à **l'implantation de bornes de déchets alimentaires à partir de début janvier 2025**. Cette initiative s'inscrit dans son engagement en faveur de la gestion durable des déchets et de la préservation de notre environnement.

Les bornes seront installées aux adresses suivantes :

- 146 rue de Rivoli, angle rue de l'Arbre Sec
- 42 rue Dussoubs, angle Bourg l'Abbé / rue Saint Martin
- 3 rue au Maire
- 26 rue du Renard
- Parvis des 260 Enfants

BIO déchets :
bande adhésive
sur un module
de biodéchets
indiquant que le
tri est non
conforme

*Une erreur qui exigera
un nouveau tri.... ?!*

